



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ovins

Question écrite n° 45817

## Texte de la question

M. Valéry Giscard d'Estaing appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les vives inquiétudes ressenties par les différents groupements de producteurs ovins de la région d'Auvergne, concernant la suppression de l'aide publique intitulée « collecte et allotement des agneaux en zone de montagne ». Il semblerait que cet appui public dans le cadre du 12e contrat de plan ne puisse continuer, dans un contexte général de baisse très importante de l'engagement de l'Etat vis-à-vis de la production animale de notre région. Or son maintien constitue un enjeu important pour l'avenir de la production ovine auvergnate, dans le respect de l'environnement et de la multi-fonctionnalité de notre agriculture. Les difficultés rencontrées par les coopératives ovines d'Auvergne sont croissantes. Les opérateurs économiques de la filière ovine doivent faire face à la dispersion des exploitations et contraintes liées à la spécificité de l'agriculture dite « zone de montagne ». En outre, l'éloignement des sites d'abattage et de collecte entraîne des coûts supplémentaires. Depuis une quinzaine d'années, les coopératives ovines d'Auvergne ont bénéficié d'une aide de l'Etat afin de compenser ces surcoûts. Bien entendu, la disparition de cette aide aura des conséquences désastreuses sur le maintien de la production ovine dans les zones de montagne et ne sera pas sans incidence sur l'économie locale, alors que la production ovine aurait vocation à accueillir de nombreux jeunes et assurer ainsi un tissu d'exploitations ovines viables. Elle joue un rôle écologique et territorial fondamental en région Auvergne, elle utilise peu d'intrants et valorise les espaces et la beauté de nos paysages. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre afin de soutenir la filière ovine et de lui faire connaître les orientations qu'il compte prendre afin de rassurer l'ensemble des acteurs de la zone de montagne.

## Texte de la réponse

Le secteur ovin français fait l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement eu égard aux difficultés structurelles qu'il connaît d'une part, à son importance au regard des enjeux économiques mais aussi environnementaux, sociaux ou territoriaux qu'il représente d'autre part. Au plan national, le ministre de l'agriculture et de la pêche a demandé l'an passé que lui soit remis un rapport d'évaluation et de perspectives sur l'élevage ovin. A la suite de la remise de ce rapport, et en concertation étroite avec les organisations professionnelles concernées, le ministre a présenté en février 2000 un plan d'action en faveur de l'élevage ovin. Doté de moyens financiers significatifs, ce plan d'action a pour objectif d'offrir de réelles perspectives d'avenir aux éleveurs et de permettre la juste reconnaissance de la contribution de cet élevage au regard des fonctions qu'il assure en terme économique, mais également territorial, social ou environnemental dans notre pays. La mise en place de ce plan ovin coïncide avec celle des actions établies dans le cadre du douzième contrat de plan Etat-région. C'est ainsi que les actions menées par l'office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture (OFIVAL) dans ce dernier cadre ont fait l'objet d'un examen exhaustif et d'une réorientation d'ensemble permettant de les axer, d'une part sur l'appui aux projets d'éleveurs ou d'organisations de producteurs, d'autre part en complémentarité avec les actions nationales du plan d'adaptation ovin. Les dispositions précises sont en cours de finalisation avec toutes les régions partenaires. Il faut noter que la nécessité d'appui au secteur ovin est une préoccupation largement partagée entre le Gouvernement et les

collectivités, qui en mesurent toute l'importance. Enfin, pour ce qui concerne plus particulièrement les zones de montagne, les actions spécifiques menées par le ministère de l'agriculture et de la pêche ont été consolidées et renforcées. Une large part du plan national de développement rural déposé auprès de l'Union européenne y est consacrée. Ceci concernera directement l'élevage ovin à travers notamment les indemnités compensatrices de handicaps naturels ou les appuis aux bâtiments d'élevage en zone de montagne.

## Données clés

**Auteur :** [M. Valéry Giscard d'Estaing](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45817

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mai 2000, page 2669

**Réponse publiée le :** 20 novembre 2000, page 6587